

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 14 Novembre 2014**



**Un des plus Beaux Villages  
de France**

Nombre de membres afférents

au conseil : **11**

En exercice : **11**

Qui ont pris part aux  
délibérations : **11**

Date de la convocation :  
**07/11/2014**

Date d'affichage :  
**07/11/2014**

L'an deux mil quatorze

Le quatorze Novembre à vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Michel MIRAULT, Maire.

**PRESENTS** : MM. Michel MIRAULT, Jean-Jacques LEGROS, Julien ONDET, Michel RICHARD, Bertrand de NOÛEL, Xavier CARRE-LAUBIGEAU ; Mesdames Isabelle TROUBAT, Marylène LUSSEAULT, Agnès MARTIN

**ABSENTS** : Mme Marilyn BOND (pouvoir à M. Michel MIRAULT) ; Mme Jany LANDIER (pouvoir à Mme Marylène LUSSEAULT)

**SECRETARE** : Monsieur Julien ONDET a été élu secrétaire

**COMPTE RENDU DE SEANCE**

**Délibération n°2014-11-001 -Approbation du compte rendu précédent**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu précédent.

**Délibération n° 2014-11-002- Attribution de subventions et souscriptions pour l'année 2014**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la réflexion de la commission des finances pour l'attribution de subventions et souscriptions. Les subventions ont été sollicitées par les diverses associations et argumentées par la présentation de leurs comptes (financier et de trésorerie).

A l'unanimité le conseil municipal décide de voter l'attribution des subventions et souscriptions, ci-dessus.

<b>ASSAD du Bouchardais</b>	<b>100 €</b>
<b>ADMR Ile Bouchard</b>	<b>100 €</b>
<b>Club "Bonne Entente" Avon/Crissay</b>	<b>50 €</b>
<b>Comité d'animation</b>	<b>200 €</b>
<b>Crissay en marche</b>	<b>200 €</b>
<b>Arc en Ciel</b>	<b>60 €</b>
<b>Téléthon</b>	<b>150 €</b>
<b>La Croix Rouge</b>	<b>150€</b>
<b>Office du Tourisme</b>	<b>25 €</b>
<b>CPIE</b>	<b>30 €</b>
<b>Comice agricole</b>	<b>12 €</b>
<b>Fondation du patrimoine</b>	<b>50 €</b>
<b>Cavités 37</b>	<b>71 €</b>
<b>Sous Total</b>	<b>1 198 €</b>
<b>divers</b>	<b>2 €</b>
<b>Total</b>	<b>1 200 €</b>

### **Délibération n° 2014-11-003 – Fondation du patrimoine : point d'information sur le financement des travaux urgents de l'Eglise.**

Au vu de la vétusté de la toiture de l'Eglise monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales (ADAC) a réalisé en Octobre 2014, à sa demande, un état des lieux et une proposition d'intervention.

Il en ressort que le plus urgent est la réfection de la toiture - les ardoises se désagrègent - et celle des rondelis.

Le coût total pour la réfection de la toiture et des rondelis est estimé à 129 207 € TTC.

Etant donné que l'église est inscrite et non classée au patrimoine national, il y aurait la possibilité de réduire les coûts (crochets inox noir au lieu de clous). En contre partie la maîtrise d'œuvre ne pourra pas être assurée par l'ABF (Architecte des Bâtiments de France). Donc une diminution de coût d'un côté et un supplément pour la commune de l'autre : la rémunération d'un cabinet de maîtrise d'œuvre. Compte tenu de ces paramètres l'estimation se monte à 112 047 € TTC.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il étudie les possibilités de financement et qu'il en ressort qu'un partenariat avec la fondation du patrimoine serait une solution à envisager, avec un appel à mécénat et dons.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire,

- à effectuer les démarches et à mettre en place une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine.

### **Délibération n° 2014-11-004 – Plan Départemental des itinéraires de promenades et randonnées**

Monsieur le maire présente au conseil municipal un extrait du Contrat régional de pays 2013-2017 Action 8.1 sur l'amélioration de la structuration du tourisme et la qualification de l'offre.

Le Pays du Chinonais a décidé de créer une « Boucle du Richelais » en réalisant un ensemble d'itinéraires équestres, dont une étape serait à Crissay.

Après délibération le conseil municipal,

#### **ACCEPTE**

Conformément aux articles 56 et 57 de la loi n°83 663 du 22 juillet 1983 l'inscription au Plan Départemental de Promenade et de randonnée (PDIPR) des chemins suivant

- CR2 et CR 90

#### **S'ENGAGE**

- à ne pas aliéner sauf en cas de nécessité absolue. Par exemple, à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le Conseil Municipal proposera au Conseil Général un itinéraire de substitution, de caractéristiques analogues, rétablissant la continuité du parcours,
- à conserver leur caractère public et ouvert aux sentiers concernés,
- à accepter le balisage conforme aux normes de l'activité concernée par les itinéraires,
- à assurer l'entretien courant de ces mêmes itinéraires.

### **Délibération n° 2014-11-005 – Décision Modificative 03 : Achat de cimaises**

Pour la commémoration du 11 Novembre 2014, l'ONAC (Office National des Anciens Combattants) a prêté gracieusement à la commune une exposition sur la guerre de 1914/18. Afin de la présenter dans de bonnes conditions et pour d'éventuelles nouvelles manifestations, il a été acheté à la société EDIMETA un lot de cimaises, pour un montant de 652,62 € TTC.

Afin de mandater cette facture le conseil municipal décide à l'unanimité d'effectuer une décision modificative sur le budget unique 2014.

Programme 54 Article 2131 - 653 €

Programme 49 Article 2132 + 653 €

## INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le 31 octobre 2014, il a reçu un courrier de la Direction Départementale des Territoires ainsi qu'un acte de résiliation pour le prêt n° 6062-1-37-160 passé le 11 octobre 1978 entre la commune et le ministre de l'agriculture. Le contrat de prêt résilié porte sur un montant de 101 244 ,46 €. La créance est abandonnée par les services de l'Etat.
  - ✓ Le contrat de Mr HUGLO Jérôme, cantonnier, arrive à son terme le 31/11/14 ; le Conseil municipal décide d'appliquer la reconduction expresse stipulée dans le contrat initial pour une durée de 3 ans maximum. Une décision sur l'évolution du contrat sera prise dans les trois ans.
  - ✓ Vœux du Maire 2015 : Samedi 10 Janvier 2015 à 16 H.
  - ✓ Dates de fermeture du secrétariat pour la fin de l'année  
Les 26 /29 /30 Décembre 2014 et le 02 Janvier 2015
- Une permanence aura lieu le 31/12/14 de 10 h à 12 h pour les dernières inscriptions électorales de l'année 2014.
- ✓ Date du prochain Conseil Municipal : le 12 Décembre 2014 à 20H30, salle du conseil.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur CARRE – LAUBIGEAU , nous informe :

- L'argent des troncs de l'Eglise se trouve chez lui, afin d'éviter d'éventuels vols
- Il signale que l'ouverture de l'Eglise sera de Mai à Octobre selon les horaires d'ouverture de son magasin et tous les week-ends le reste de l'année.

Monsieur LEGROS :

Demande l'avis du conseil municipal pour la pose des guirlandes de Noël : - 1<sup>ère</sup> semaine de décembre.

Il avise que le tracteur-tondeuse de la commune commence à être vétuste.

Madame LUSSEULT :

Demande si la commune a des nouvelles de l'entreprise HEGRON – Non, malgré les différentes relances effectuées.

La séance est close à 22 h 20

Pour extrait conforme,

A Crissay-sur-Manse, le 19 Novembre 2014

LE MAIRE,

JJ,LEGROS	M.BOND	M.RICHARD	J,ONDET	X.CARRE- LAUBIGEAU
A,MARTIN	J,LANDIER	M,LUSSEULT	B. de NOUEL	I.TROUBAT